

Séance extraordinaire du Conseil départemental – 26 Septembre 2022

Rapport d'activité des services de l'Etat en 2021

Audition de Madame Sophie THIBAUT, Préfète du Val-de-Marne

Question de Madame Fatima AGGOUNE relative aux concours financiers de l'état aux collectivités locales :

Madame la Préfète,

Depuis des années, l'autonomie fiscale des collectivités territoriales est remise en cause. Sous le dernier quinquennat, les collectivités ont subi une érosion des contributions financières de l'Etat (moins 13 milliards d'€), renforcée par l'encadrement strict de l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement.

Début août dans la presse, Gabriel Attal ministre délégué chargé des comptes publics, indiquait « entamer, avec le projet de loi de finances, une phase de normalisation budgétaire », avec un programme de stabilité fixant l'objectif d'ici 2027, d'une nouvelle réduction de 0,5% par an des dépenses de fonctionnement des collectivités locales ... Traduction sans doute, de l'engagement de 10 milliards d'€ d'économies sur les collectivités locales, défendu en son temps par le Président candidat !

Ainsi, tout laisse à penser qu'une nouvelle dévitalisation des ressources des collectivités territoriales se prépare, ce dont témoignait déjà l'annonce d'une disparition totale de la CVAE sur les entreprises dès 2023.

Une suppression de la CVAE, lourde de sens, car d'une part elle casse le lien entre l'impôt et les citoyens, entre les entreprises et la collectivité. Et d'autre part, elle va priver l'Etat de plus de 9 milliards d'€ de recettes fiscales.

Du point de vue de leurs finances, le remplacement de la part de CVAE perçue par les départements - par une fraction de la TVA nationale - risque d'exposer très fortement les collectivités à la conjoncture économique ... dans un contexte de forte inflation.

Du point de vue institutionnel, cela consacre la recentralisation des ressources locales sous la coupe de l'Etat, avec une perte totale d'autonomie fiscale du Département - faute de pouvoir lever l'impôt et en fixer l'assiette.

Force est de constater, Madame la Préfète, combien la dévitalisation des ressources locales demeure une préoccupation largement partagée par les conseillers départementaux. En témoigne, sur la proposition de notre groupe d'élus, le rassemblement unanime qui s'est exprimé avec le vœu adopté lors de la dernière séance du Conseil départemental du 27 juin dernier.

A l'aube de la présentation du prochain budget de l'Etat, pouvez-vous nous éclairer madame la Préfète, sur les propositions que le gouvernement envisage d'apporter face

aux difficultés que rencontrent les élu.es locaux pour préserver des politiques publiques indispensables pour répondre aux besoins sociaux.

Je pense notamment à nos demandes en faveur :

- d'une indexation de la DGF versée au département sur l'évolution réelle de l'inflation;
- de l'abandon de la suppression envisagée de la part de CVAE perçue par le département;
- du reste à charge de l'Etat sur les 3 allocations individuelles de solidarité, dont le montant cumulé en Val-de-Marne depuis 2002 s'élève à 1,979 milliard d'€.

Enfin, en cette rentrée très difficile face à la vie chère, la question du partage des richesses suscite un large débat public sur la nécessité de mettre à contribution les superprofits.

Tenant compte des 174 milliards de bénéfices enregistrés par les sociétés du CAC 40 en pleine crise sanitaire, l'idée d'une taxation de ces superprofits ressurgit – et fait son chemin ... au point que la première ministre « ne ferme pas la porte ».

Disposez-vous Madame la Préfète, d'informations plus précises en la matière ?

Attentifs aux éléments de réponse que vous nous apporterez, je vous prie d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de mes salutations respectueuses.

Fatiha AGGOUNE